



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION UNIQUE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

La préfète de la Somme donne acte à la SARL SEPE Les Garaches, dont le siège social est sis 330 rue du Port Salut - 60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE, de sa déclaration du 17 juin 2020 concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant cinq éoliennes et deux postes de livraison, situé sur le territoire de la commune d'ASSAINVILLERS.

La modification concerne d'une part, le changement de modèle d'éolienne (éoliennes de type Enercon E-126 d'une hauteur en bout de pale de 197,69 m, d'un diamètre de rotor de 126,67 m et d'une puissance unitaire de 3 MW au lieu d'éoliennes de type Enercon E-115 d'une hauteur en bout de pale de 193,33 m, d'un diamètre de rotor de 115,71 m et d'une puissance unitaire de 3,2 MW) et d'autre part, le déplacement de 5 mètres de l'éolienne E3.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Amiens, le **6 OCT. 2020**

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Myriam GARCIA